

Délibération n°2026-04-18
Constitution des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire suggère de procéder à la formation des commissions communales. Les élus décident de désigner les membres suivants :

1^{er} adjoint Christophe PIRODON	2^{ème} adjointe Josiane VENDEVILLE	3^{ème} adjoint Xavier FOURNET	4^{ème} adjointe Isabelle JOANNES	5^{ème} adjoint Bruno MUGNIER
Evènementiel Associations	Finances, budget, CAO	Voirie, espaces verts, environnement, cimetière	Affaires scolaires	Urbanisme
RIOU Nathalie GROS Chantal FASQUEL Mélissa GUILLERMAZ M. MONTERO Quentin GROS Patrice AUCLAIR Delphine	RIOU Nathalie MONTERO Quentin GROS Patrice FAURE Alexandre AUCLAIR Delphine	GROS Patrice PRA Nathalie MUGNIER Bruno GUILLERMAZ M. VENDEVILLE J.	DOMBES Mélissa FASQUEL Mélissa FARFOUILLON L. FAURE Alexandre MARROU Céline	FARFOUILLON L. FAURE Alexandre FOURNET Xavier GROS Patrice JOANNES Isabelle
Sport Stade	Communication	Sécurité publique (défense incendie, vidéoprotection)	CCAS	Bâtiments
FAURE Alexandre MONTERO Quentin ROYBIN Serge FASQUEL Mélissa AUCLAIR Delphine MARROU Céline	MONTERO Quentin PRA Nathalie DOMBES Mélissa PIRODON C. FAURE Alexandre	GUILLERMAZ M. MONTERO Q. GROS Patrice JOANNES Isabelle	RIOU Nathalie GROS Chantal FASQUEL Mélissa FOURNET Xavier PRA Nathalie AUCLAIR Delphine	GROS Patrice VENDEVILLE J. PIRODON C. MONTERO Q. ROYBIN Serge
	CME	Ressources humaines	Culture	Patrimoine
	DOMBES Mélissa ROYBIN Serge FASQUEL M. FOURNET Xavier MARROU Céline	DOMBES Mélissa FAURE Alexandre PIRODON C. GROS Patrice AUCLAIR Delphine	PRA Nathalie FASQUEL Mélissa RIOU Nathalie	JOANNES Isabelle GROS Chantal PIRODON C. PRA Nathalie ROYBIN Serge GUILLERMAZ M.

Délibération n°2026-04-17
Désignation des délégués auprès des structures

Suite aux récentes élections municipales, il est rappelé la nécessité de procéder à la nomination des délégués aux structures intercommunales. Le Conseil Municipal décide donc de désigner les personnes ci-après :

Structures	Membres titulaires	Membres suppléants
EPAGE de la Bourbre	Christophe PIRODON	
Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan	Eric MOREL	Xavier FOURNET
SYCLUM	Bruno MUGNIER	
SYMBORD	Eric MOREL	Bruno MUGNIER
TE 38	Serge ROYBIN	Patrice GROS
Correspondant défense	Eric MOREL	

Délibération n°2026-04-19
Constitution de la Commission d'Appels d'Offres

Conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics, Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales, il convient de constituer la commission d'appels d'offres pour la durée du présent mandat.

Outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au scrutin secret par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire invite donc le conseil à procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants :

Membres titulaires	Membres suppléants
RIOU Nathalie	MONTERO Quentin
FAURE Alexandre	AUCLAIR Delphine
GROS Patrice	

Monsieur le Maire précise que cette commission pourra être convoquée à titre consultatif pour des marchés d'un montant inférieur aux seuils des procédures d'appels d'offre.